

16-09-2021
MUNICIPALITÉ SAINT-GABRIEL-LALEMANT
M.R.C. KAMOURASKA

À une séance extraordinaire du conseil de la susdite Corporation municipale tenue à l'endroit ordinaire de ses séances, ce seizième jour du mois de septembre deux mille vingt-et-un à 19 h 00, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

À laquelle séance sont présent(e)s : M. Steeve Thériault, M. Gilles DesRosiers, M. Gilles Ouellet, Mme Danielle D'Anjou et Mme France Simard formant quorum du susdit-conseil, sous la présidence du maire, M. René Lavoie.

Madame Micheline Lavoie, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, étant également présente.

Les membres du conseil étant tous et toutes présent(e)s renoncent à l'avis de convocation prescrit par la loi.

À l'ordre du jour de cette séance :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Discussion pour déterminer une enveloppe acceptable concernant la plainte pour harcèlement psychologique
3. Fermeture du dossier administratif du directeur général et secrétaire-trésorier
4. Levée de la séance extraordinaire.

Ouverture de la séance extraordinaire

Monsieur le maire constate le quorum à 19 h 00 et déclare la séance ouverte.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

167-09-21

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu que l'ordre soit accepté tel quel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. Discussion pour déterminer une enveloppe acceptable concernant la plainte pour harcèlement psychologique

Une discussion a lieu à ce sujet.

3. Fermeture du dossier administratif du directeur général et secrétaire trésorier

168-09-21

CONSIDÉRANT que la municipalité de St-Gabriel-Lalemant a reçu un billet médical signé par le médecin personnel de M. Vincent Thibaudeau, directeur général et secrétaire trésorier, signifiant qu'il était apte au travail mais pas à la municipalité de St-Gabriel-Lalemant, et ce, pour une durée indéterminée;

CONSIDÉRANT que la municipalité de St-Gabriel-Lalemant ne peut rester sans directeur général et secrétaire-trésorier sans affecter grandement la bonne marche de ses activités et responsabilités quotidiennes envers toutes ses citoyennes et tous ses citoyens;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu de

QUE la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant signifie par lettre recommandée à M. Vincent Thibaudeau qu'elle est dans l'obligation de procéder sans délai à la fermeture administrative de son dossier d'employé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. Levée de l'assemblée

169-09-21

Il est proposé par Gilles Des Rosiers et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la séance soit levée.

La séance extraordinaire est levée à 19 h 55.

L'ENSEMBLE DE CE PROCÈS VERBAL EST SUJET À ADOPTION LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE RÉGULIÈRE

Je, René Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

RENÉ LAVOIE, maire

MICHELINE LAVOIE, directrice générale et
secrétaire-trésorière adjointe